

l'autorité civile en vertu de laquelle ceux qui n'ont aucune autorité à cet égard, ont dispensé les Italiens d'acquitter les dîmes imposées par la loi ecclésiastique, sinon de violer le droit qui appartient à l'Eglise d'acquérir, de posséder et d'administrer librement des biens temporels ; sinon d'appauvrir le clergé, de diminuer les ressources qui lui sont nécessaires pour le culte divin, pour les aumônes, pour l'éclat et la dignité même du saint ministère.

“ Mais ce n'est point là le tableau complet de nos tristesses. Un péril, et des plus grands, menace l'Eglise par le fait d'une loi que l'on dit être en préparation et qui se fonde sur les doctrines subversives de la constitution divine de l'Eglise. Il s'agit de l'organisation du patrimoine ecclésiastique, qui serait régie par des lois nouvelles du pouvoir civil, ayant pour but d'enlever toute force aux lois canoniques relatives aux biens de l'Eglise, de supprimer tous les droits de l'Eglise sur ses propres biens, et de transférer toute autorité et tout droit sur ses mêmes biens au pouvoir civil ; leur administration serait livrée à des laïques élus par le peuple, qui ne connaîtraient pas l'autorité de l'Eglise et ne seraient soumis qu'aux fonctionnaires de l'Etat et à la juridiction civile.

“ Vous voyez, Vénérables Frères, quelle blessure ferait à l'Eglise la loi nouvelle, si elle venait à être promulguée : car elle ne troublerait pas seulement la discipline, mais elle porterait une grave atteinte à l'autorité et à la liberté de l'Eglise, à tel point que, d'une part, des armes seraient manifestement données à des laïques pour tourmenter l'Eglise, et, de l'autre, dans l'accomplissement de son propre ministère, dans l'exercice du culte divin et des fonctions dont elle a la charge, elle serait placée sous l'arbitraire d'autrui.

“ Il existe encore pour Nous un autre sujet d'inquiétudes. Nous tremblons pour la jeunesse, en voyant qu'un grand nombre d'hommes travaillent à soustraire de plus en plus à la puissance de l'Eglise, même, en ce qui concerne l'éducation religieuse, les enfants des écoles. On sait, les catholiques surtout, combien un tel régime est injuste et de combien de maux publics et privés il serait la source.

“ A la vue de ces périls, Nous sommes saisi d'angoisse au sujet de cette catholique nation, songeant aux malheurs qui accablent misérablement les peuples lorsqu'ils méprisent la religion.

“ Voilà les déclarations que nous avons voulu, Vénérables Frères, faire entendre aujourd'hui en ce lieu, à vous et à tout le monde catholique, priant Dieu qu'il daigne rendre meilleur l'état des affaires publiques en Italie et qu'il fasse que les volontés et les actes de tous soient ordonnés pour le bien et pour l'honneur de la patrie.

“ En attendant, Vénérables Frères, mettons toute notre confiance dans sa puissance et dans sa bonté. Dieu voit, du haut de